

Communiqué à tous les **producteurs et intervenants** du secteur avicole du Québec

Est-ce que les dindons sauvages représentent un risque de propagation de maladies aux élevages de volailles commerciaux?

Cette question a souvent été posée à l'EQCMA au cours des dernières années, mais nous n'avions pas de données québécoises pour y répondre clairement. La situation a maintenant changé depuis la publication récente d'une étude de prévalence menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) conjointement avec le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS) de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Revue de littérature

Le ministère avait d'abord mandaté le CQSAS en 2020 de réaliser une revue de la littérature scientifique sur le sujet. Le rapport du CQSAS a été publié en avril 2021.

Les objectifs de ce rapport étaient de (1) dresser la liste des différents agents pathogènes documentés chez les dindons sauvages, (2) de discuter des risques sanitaires que représentent ces agents pour les élevages avicoles et bovins au Québec et (3) de proposer des pistes pour mettre en place un programme d'échantillonnage en vue d'identifier les agents pathogènes présents chez le dindon sauvage au Québec¹.

La revue de littérature visait à documenter certaines maladies d'importance telles que l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, les mycoplasmes, salmonella et certains parasites. Elle en conclut que *si cette revue de littérature a permis de mettre en lumière de nombreux pathogènes chez le dindon sauvage en Amérique du Nord, bien peu d'entre eux représentent un risque pour les cheptels avicoles et bovins au Québec. Les pathogènes du dindon sauvage ont souvent fait l'objet d'études aux États-Unis et en Ontario et si les soupçons sur le risque sanitaire que représente cette espèce sont grands, il n'existe cependant pas de preuve solide indiquant que le dindon sauvage constitue une source d'agents pathogènes significative pour les volailles domestiques.*

Bien que la revue de littérature ait pu identifier plusieurs études sur la santé des dindons sauvages en Amérique du Nord, aucune ne rapportait l'état de santé de cette espèce au Québec.

Étude de prévalence

Pour avoir une réponse plus précise sur l'état de santé des populations de dindons sauvages au Québec, le MELCCFP a mené, à nouveau avec le CQSAS, une étude de prévalence en 2023 et 2024 dans les régions du Québec où les dindons sauvages sont reconnus être présents. L'étude a pu être réalisée grâce à la collaboration des chasseurs de dindons sauvages et des directions régionales de la faune. Près de 260 dindons ont été échantillonnés et 56 pathogènes différents ont été évalués, ce qui en fait une étude unique et exhaustive. Parmi les maladies recherchées, il y a l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, Salmonella, *Campylobacter spp.*, *Mycoplasma gallisepticum*, réovirus et certains parasites. Le rapport a été rendu public au printemps 2025. Il est accessible sur le site du gouvernement du Québec au [lien suivant \(en bas de la page Web\)](#).

¹ Jalenques, Marion et Stéphane Lair. Avril 2021. Évaluation des risques sanitaires pour les élevages avicole et bovin associés à la présence de dindons sauvages sur le territoire québécois. 44 pages.

Parmi les principaux constats de l'étude, il est noté que la plupart des pathogènes recherchés n'ont pas été détectés, dont l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, *Mycoplasma gallisepticum* et la salmonelle. *Campylobacter* spp. a été détecté chez 33 dindons pour une prévalence de 13,1% et le réovirus chez 4 dindons pour une prévalence de 2,6%². *Selon les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la présence des pathogènes recherchés est souvent plus importante dans les milieux d'élevage qu'en milieu sauvage. À la lumière de ces résultats, aucun enjeu n'a été détecté : le risque de transmission de pathogènes du dindon sauvage vers les animaux d'élevage n'est pas inquiétant*³.

Premier cas d'influenza aviaire au Québec

Le 3 mars dernier, le MELCCFP a rapporté un premier diagnostic d'influenza aviaire chez un dindon sauvage au Québec. Le dindon infecté était dans la municipalité de Prévost dans les Laurentides. Le MELCCFP note qu'il est important de rappeler que les cas d'influenza aviaire chez les dindons sauvages demeurent très rares. L'espèce est sensible au virus de l'influenza aviaire, mais n'est pas reconnue comme un réservoir contrairement aux oiseaux migrateurs aquatiques (p. ex. oies, bernaches, canards, etc.).

À titre d'exemple, aux É-U, seulement 21 dindons sauvages positifs ont été détectés sur 12 510 oiseaux sauvages positifs confirmés depuis 2022 (en date du 25 mars 2025). Ces cas représentent un nombre très faible si l'on compare aux milliers de détections chez les oies, canards, bernaches (réservoirs du virus), oiseaux de proie, corvidés, etc. Aucun cas d'influenza aviaire chez des dindons sauvages n'a été documenté dans le Nord-est américain; les cas étaient plutôt dans l'Ouest américain.

En plus de ne pas être un réservoir du virus, les dindons sont probablement très peu exposés, car ils fréquentent généralement peu les milieux humides.

Constat final et recommandation

Bien que le cheptel de dindons sauvages ne soit pas exempt de maladies, le constat général est qu'il représente actuellement un risque très faible de transmission de maladies aux troupeaux commerciaux de volailles.

Il est toutefois primordial de maintenir des mesures de biosécurité dans les élevages, entre autres la gestion des tas de fumier et l'accès aux entrepôts à fumier, afin d'éviter qu'un pathogène présent dans les élevages ne soit transmis aux dindons sauvages. Le dindon sauvage étant très proche génétiquement des dindons d'élevage, il pourrait devenir un réservoir de pathogènes retrouvés dans les élevages et les retransmettre aux élevages. Comme il n'est pas possible de traiter les dindons en milieu sauvage, il serait difficile, voire impossible, d'éliminer ces pathogènes du milieu sauvage. Il est donc important pour les éleveurs de prendre les mesures nécessaires pour aider à maintenir une bonne santé des dindons sauvages au Québec³ en les tenant à distance de leurs élevages. Pour en savoir plus, consultez [Dindon sauvage | Gouvernement du Québec](#)

² Lair, Stéphane. Septembre 2024. Dindons sauvages – Évaluation des risques sanitaires pour les élevages avicoles et bovins 2023 – 2024. 15 pages.

³ Lavoie, Maxime. *Étude sur la prévalence des pathogènes chez le dindon sauvage et évaluation des risques sanitaires pour les élevages avicoles et bovins*. Direction de la gestion des espèces et des habitats terrestres, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Sommaire d'étude, 2 p.